

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026	
Date d'affichage et de convocation 5 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Flavien PARISI. Pouvoirs: Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Gilles MEKLER à Benoit FARRAN, Antoine CALDICOTE à Catherine GASTAN-KLUG Absents: Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER et Corinne GARREAU. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE

2026/008 – AJOUT D'UNE PLACE AU SEJOUR AU SKI DE FEVRIER-MARS 2026

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Lors du conseil municipal du 21 novembre 2025, la commune avait pris un séjour au ski en Italie du 28 février au 7 mars 2026 à l'hôtel Cannon d'Oro pour 20 places ado et trois animateurs pour un montant de 19 550€.

Ce séjour se faisant en collaboration avec d'autres communes, il reste une place à pourvoir.

Il est proposé que la commune de Puiseux en France récupère cette place et la mette à disposition d'un adolescent.

Il est proposé que la commune prenne à sa charge 50,38% du séjour à savoir 10 277 €.

La CAF interviendra à hauteur de 53% du reste à charge par la commune et pour un montant de 5 446,81€.

Le tarif de 485€ en reste à charge pour les familles et sera payable en une fois par chèque ou espèces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajouter une 21^{ème} place ados au séjour pour un coût de 850€ (soit un montant total de 20 400€) et à signer les documents afférents
- **DIT** que la participation pour cette dernière place sera de 485€ payable en une fois par chèque ou espèces.

Le Secrétaire,

Martine POULLIE

Fait et délibéré le 11/02/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles



Le Maire,

Yves MURRU